

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception

Dossier complet le

N° d'enregistrement

1. Intitulé du projet

Réhabilitation du site hydraulique d'AINVELLE (70) sur la Semouse.

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom POTARD

Prénom Jérôme

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET | 4 | 3 | 5 | | 1 | 9 | 5 | | 1 | 8 | 5 | | 0 | 0 | 0 | 1 | 0 |

Forme juridique Entreprise en nom propre

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
25° - Installations destinées à la production d'énergie hydroélectrique	Création d'une nouvelle centrale dont le débit d'équipement est de 5 m ³ /s, avec mise en place d'une turbine KAPLAN simple réglage et maintien d'un débit réservé prioritaire dans la Semouse et la mise en place d'une passe à poissons, d'un ouvrage de décharge automatisé, la conservation de la végétation et des zones humides existantes sur le site.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Le projet consiste à créer une unité de production électrique entre le canal d'aménée et le canal de fuite sans réutiliser le bâtiment existant, afin de diminuer l'angle entre ces 2 canaux.

Il est aussi prévu d'élargir le canal d'aménée et le canal de fuite. Le pétitionnaire est propriétaire d'une bande de 10 m en rive droite du canal d'aménée et en rive gauche du canal de fuite qui permettra l'élargissement de ces canaux.

L'évacuation des crues sera maintenue par le vannage de décharge au barrage qui sera remplacé par un clapet et automatisé permettant d'optimiser le transport sédimentaire.

La mise en place d'une passe à poissons permettra la montaison piscicole.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif est de maintenir l'ouvrage de façon à préserver la qualité environnementale du site hydraulique, non autorisé (servant à l'origine pour l'irrigation) par la production d'énergie propre, renouvelable et respectueuse de l'environnement ; les rôles actuels joués par le seuil de dérivation lui conférant un certain caractère structurant (maintien en eau des huttes à castors, alimentation des zones humides et maintien du potentiel d'irrigation des zones agricoles).

4.3 Décrivez sommairement le projet 4.3.1 dans sa phase de réalisation

Les travaux prévoient :

- le curage et le reprofilage du canal d'amenée dans sa totalité ;
- la modification du tracé du canal de fuite à positionner dans l'axe du canal d'amenée, avec remise en état, curage et reprofilage ;
- la mise en place d'un local d'exploitation composé de la turbine KAPLAN à simple réglage avec une prise d'eau équipée d'un plan de grille à entrefer de 20 mm et d'un dégrilleur hydraulique automatique ainsi que de l'ensemble des armoires d'automatismes ;
- l'aménagement d'une passe à poissons en rive gauche du seuil ;
- l'aménagement d'un ouvrage de décharge automatisé (clapet).

La durée du chantier sera de 6 à 8 mois.

Le chantier sera isolé par des batardeaux étanches.

Le débit de la rivière sera maintenu en totalité dans le lit de la rivière.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La répartition des débits entre la Semouse (débit réservé modulé), la passe à poissons et la prise d'eau ichyocompatible sera assurée par une sonde de niveau (à l'amont et à l'aval des grilles et à l'aval de la centrale).

Le débit réservé sera respecté en tout temps et prioritairement sur le débit turbiné (débit réservé élevé, de l'ordre de 15 à 20 % du module inter-annuel) afin d'assurer la vie, la reproduction et la circulation des espèces piscicoles en présence dans le court tronçon by-passé.

La totalité du débit turbiné sera rejeté juste à l'aval de la microcentrale.

La végétation existante sur le site sera conservée au maximum (vaste zone humide abritant notamment une population de castor et aulnaie présente en rive droite de la partie amont du canal d'amenée).

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Loi sur l'Eau

Code de l'Environnement

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Installation destinée à produire de l'énergie hydroélectrique d'une puissance inférieure à 500 kW.

Procédure d'autorisation au titre de la Loi sur l'Eau.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Emprise totale :	
- largeur :	6m00
- longueur :	10m00
- hauteur du local :	3m00

4.6 Localisation du projet**Adresse et commune(s) d'implantation**

Commune d'Ainville (70800)
 Ferme de Prévelle
 Section A04
 Parcelles cadastrales n° 571, 829, 572, 570
 Section A05
 Parcelles cadastrales n° 828, 826, 830, 1055, 808, 807, 823, 822, 826, 824, 806

Coordonnées géographiques¹

Long. 6 ° 13'54.79" E Lat. 47 ° 51'5.37" N

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

Commune d'Ainville (70800)

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ? Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ? Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

La zone de projet est occupée par une végétation herbacée et arborescente (cordon de ripisylve). On note l'existence d'une zone humide, entre le tronçon court-circuité et le canal d'amenée découlant de l'apparition de brèches sur la rive droite du canal d'amenée.

À noter la présence en amont du seuil, d'une hutte à castor (espèce bénéficiant d'un statut de protection national strict).

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

La commune d'Ainvelle fait partie de la Communauté de communes de la Haute-Comté dont le PLUI est en cours d'élaboration (enquête publique du 06/10/17 au 14/11/17).
Barrage et canaux (rive droite du canal d'amenée et canal de fuite) situés en zone rouge (aléa fort) dans le champ d'application du PPRn Inondation 20080025 CC Val de Semouse, approuvé par AP n° 82 du 17/12/2007, valant servitude d'utilité publique ; la zone d'implantation de la future centrale est hors zone rouge (au niveau de la Ferme de Prévelle). Projet compatible avec la réglementation liée à l'urbanisme de la zone concernée puisque la centrale hydroélectrique sera placée hors de la zone rouge et l'installation d'un clapet de décharge automatisé au niveau du seuil permettra d'améliorer le passage des crues.
La Semouse au niveau du secteur étudié représente un corridor écologique à remettre en bon état, la prise d'eau constituant un élément fragmentant. Le site étudié se situe au sein d'un réservoir de biodiversité régional de la trame Bleue et d'un réservoir de biodiversité de la trame Verte.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le PPBE Haute-Saône de 2ème échéance (arrêté du 19/03/14) ne concerne pas le secteur étudié.

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est pas situé au sein de zones à dominantes humides répertoriées. À noter cependant, la présence d'une zone humide entre le tronçon court-circuité et le canal d'amenée découlant de l'apparition de brèches sur la rive droite du canal d'amenée du site étudié à Ainvelle, qui abrite notamment une population de castor.
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRn Inondation 20080025 CC Val de Semouse, approuvé par AP n° 82 du 17/12/2007, valant servitude d'utilité publique.
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La centrale hydroélectrique est située en dehors de tout périmètre de protection de captage.
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les terrains situés en amont et aval du site, en rive droite et gauche de la Semouse et les terrains situés au droit du barrage sont inclus, hormis la Ferme de Prévelle, dans le site Natura 2000 « Vallée de la Lanterne » Directive Oiseaux (FR4312015) ZPS et Directive Habitat Faune Flore (FR4301344) ZSC.
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La totalité du débit turbiné est restituée à la rivière. Un débit réservé permanent et prioritaire alimentera le court tronçon by-passé.
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas de modifications des lignes d'eau amont et aval. La conservation du niveau d'eau actuel permet de préserver la réalimentation de la nappe phréatique de surface.
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La mise en place d'une prise d'eau ichtyocompatible est un atout à la continuité écologique et à l'intégration environnementale du projet. Le maintien des lignes d'eau sera respecté, surtout en amont du seuil pour le maintien des habitats du Castor. La préservation d'un débit d'alimentation des secteurs boisés et humides permettra le maintien des zones boisées et des zones humides.
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Toutes les mesures seront prises pour ne pas impacter les zones humides et boisées au niveau du secteur d'études. L'ouvrage de décharge automatisé permettra une meilleure régulation du niveau d'eau amont et donc un maintien de l'alimentation optimale de la passe à poissons et assurera le transfert suffisant des sédiments vers l'aval. Le maintien de la ligne d'eau actuelle permettra de sauvegarder les zones humides et, surtout en amont du seuil, de maintenir les habitats du Castor. L'ouvrage permettra aux eaux de gagner les champs d'expansion des crues situés à l'amont.

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Afin de diminuer l'angle entre les 2 canaux d'amenée et de fuite, il est prévu d'installer la centrale sans réutiliser le bâtiment existant et de curer et élargir ces canaux. Le pétitionnaire est propriétaire d'une bande de 10 m en rive droite du canal d'amenée et en rive gauche du canal de fuite qui permettra cet élargissement.
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRn Inondation 20080025 CC Val de Semouse : Le barrage étudié ainsi que les canaux (rive droite du canal d'amenée et canal de fuite) sont situés en zone rouge du PPRI et les bâtiments de la ferme de Prévèlle sont situés à l'extérieur de cette zone rouge.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'habitation la plus proche (la Ferme de Prévèlle) se situe à environ 30 m de la centrale hydroélectrique : une isolation phonique du local d'exploitation est recommandée.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La route départementale n° 10 passe à environ 100 m le long du site étudié.
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Pollutions	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La totalité des eaux turbinées seront restituées à la Semouse.
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Patrimoine / Cadre de vie / Population	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les niveaux d'eau n'étant pas modifiés, aucun abaissement des nappes d'accompagnement n'est à craindre.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Compte tenu du caractère existant du site hydraulique, des précautions prévues dans le cadre de la réalisation des travaux, de l'alimentation des zones humides qui se sont créées, de la construction d'une passe à poissons et de l'instauration d'un débit réservé permanent, prioritaire modulé selon la saison (débit minimum instauré de l'ordre de 15 à 20 % du module), l'étude d'impact ne s'impose pas.

La faible emprise foncière du projet limite tout impact supplémentaire.

En revanche, une étude d'incidences au titre de Natura 2000 sera produite.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet	

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à le,

Bruno CHATILLON

Signature

